



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**  
*non officiel*  
*pour publication immédiate*

N<sup>o</sup> 84/15

Le 19 avril 1984

Délimitation de la frontière maritime  
dans la région du golfe du Maine  
(Canada/Etats-Unis d'Amérique)

Déroulement de la procédure orale

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences tenues les 11, 12, 13, 16, 18 et 19 avril 1984, la chambre constituée par la Cour pour connaître de l'affaire de la Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique a entendu les plaidoiries présentées au nom du Gouvernement des Etats-Unis.

Ont pris la parole pendant ce premier tour de plaidoiries :  
M. D. Robinson, agent des Etats-Unis; M. J. Stevenson, conseil; M. D. Colson, agent adjoint des Etats-Unis; MM. M. Feldman et R. Lancaster, conseils; M. B. Rashkow, conseil spécial. Les Etats-Unis ont fait entendre un expert, M. R. Edwards, qui a été interrogé par M. R. Lancaster, conseil des Etats-Unis puis par M. Y. Fortier, conseil du Canada.

La procédure orale en l'affaire a été ouverte par le Canada dont le premier tour des plaidoiries s'est déroulé entre le 2 et le 10 avril 1984.

La date du deuxième tour des plaidoiries du Canada et des Etats-Unis d'Amérique sera annoncée ultérieurement.